EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 19 mai 2006 VE FR

MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - MIle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - MIle MODDE - MIle MASLOUHI - MIle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés

: M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI

Membres absents

: M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Stade de l'Eveil - Installation de bungalows - Demande de permis de construire

Madame Revel-Lefèvre, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

A la demande des clubs de football qui fréquentent le stade de l'Eveil et qui souhaitent disposer de locaux associatifs, il est envisagé d'installer un ensemble de bungalows, comportant un bureau et des sanitaires, d'une surface utile de 30 m² environ. La réalisation des travaux préalables de terrassement est également prévue.

Cette installation nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à déposer la demande de permis de construire afférente à l'installation d'un ensemble de bungalows au stade de l'Eveil ;
- 2) rapporter la délibération du 29 mars 2004.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire,

Pour le Maire, L'IAdpinte

Colette loperd

PUBLIÉ LE 23/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

23 MAI 2008

